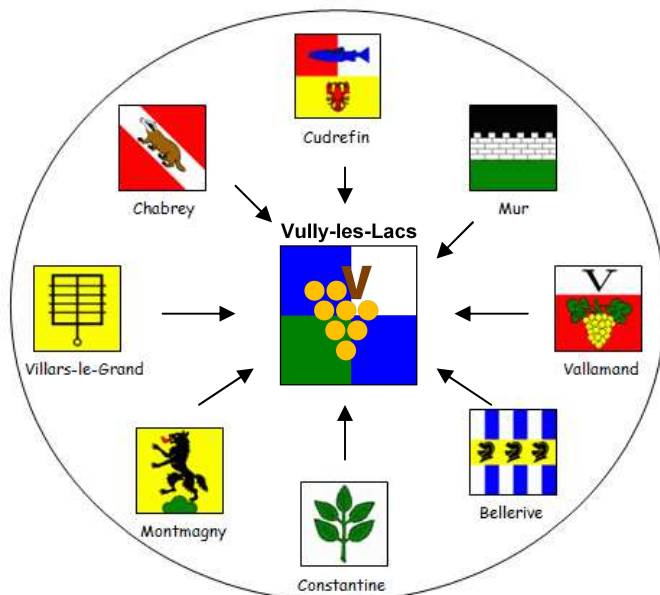


Fusion Magazine

Le magazine d'information à la population concernant l'étude de fusion des communes de Bellerive, Chabrey, Constantine, Cudrefin, Montmagny, Mur, Vallamand et Villars-le-Grand.

No. 4 - Novembre 2008



Votre avis nous intéresse !

- De vive voix
- Par courrier
- Par mail : info@vully-les-lacs.ch

Prochain Fusion Magazine en janvier 2009

- Organisation politique
- Organisation de l'administration
- Organisation de la voirie

Tous les documents du dossier de fusion sont disponibles sur demande à votre administration communale ou sur notre site internet <http://www.vully-les-lacs.ch>

Terres communales

Les communes, engagées dans le processus de fusion, ont pour certaines d'entre elles un règlement de contrat de bail, d'autres pas.

La situation actuelle ne change pas avec la fusion. Elle reste telle quelle jusqu'en juin 2013, soit 2 ans après l'entrée en vigueur de la fusion. Un nouveau règlement devra être en vigueur au plus tard pour juin 2013. La nouvelle Municipalité décidera de l'échéancier ; le règlement devra être accepté par le Conseil communal. Les baux existants ne seront pas rompus même lors de l'entrée en vigueur du règlement.

Pour les nouvelles attributions, la Municipalité distribuera les terres en tenant compte de critères et du bon sens requis dans ces affaires. Elle tiendra compte prioritairement des critères suivants :

- Reconnaissance par l'Etat de l'exploitation agricole
- La proximité de l'exploitation (géographie et environnement)
- Les conditions existantes des surfaces déjà louées par la commune
- La situation et l'environnement familial (âge, enfants, etc..)

En conclusion, sur la base des informations ci-dessus, il ne faut pas s'attendre à des changements en ce qui concerne les baux existants.

Modification de la loi sur les fusions des communes du 7 octobre 2008

L'incitation financière du canton sera désormais multipliée par 2 pour toute fusion de communes réalisée dans un délai de 7 ans. Dans le cadre de notre projet de fusion « Vully-les-Lacs », l'incitation financière cantonale passera donc de 1'800'000.- Fr. à **3'600'000.- Fr.**

Commune	Surfaces	Exploitations
Bellerive	80 ha	8 exploitations
Chabrey	45 ha	6 exploitations
Constantine	40 ha	9 exploitations
Cudrefin	134 ha	25 exploitations
Montmagny	60 ha	9 exploitations
Mur	13 ha	9 exploitations
Vallamand	0 ha	8 exploitations
Villars-le-Grand	120 ha	14 exploitations

Les chiffres clés de la nouvelle commune, basés sur les comptes

L'indicateur le plus important est la **marge d'autofinancement** qui représente les liquidités pouvant être engagées pour des investissements.

Cette marge d'autofinancement a baissé de 13.8 % entre 2006 et 2007. Malgré cette baisse, elle reste supérieure de plus de 40% à la moyenne vaudoise, qui pour 2007 devrait avoisiner les 750.- Fr par habitant. Même si la péréquation devrait faire apparaître dans le futur des charges supplémentaires

jusqu'à 400'000.- Fr, il ne sera pas nécessaire d'augmenter le taux d'impôt communal. La marge d'autofinancement serait alors de 3.4 millions (~ 1'066.- Fr. par habitant) et toujours supérieure à la moyenne cantonale.

Ceci démontre la bonne santé des finances susceptibles d'être réunies dans le projet de fusion Vully-les-Lacs.

	Année 2006	Année 2007
Total des actifs	47.8 millions	45.9 millions
Total des dettes consolidées	31.8 millions	35.0 millions
Avoirs financiers	15.4 millions	15.1 millions
Total des dettes financières nettes	19.6 millions	16.7 millions
Total des fonds propres	12.8 millions	14.1 millions
Total des revenus, dont :	16.0 millions	16.2 millions
Encaissements des impôts	6.2 millions	6.7 millions
Encaissements des taxes	1.5 millions	1.2 millions
Marge d'autofinancement	4.3 millions	3.8 millions
Par habitant	1'383.- Fr.	1'192.- Fr.
Par habitant, moyenne canton de Vaud	811.- Fr.	Sera connu en décembre 2008

Taux d'impôt sur le revenu

Lors de la présentation à la population du 30 septembre 2008 à Cudrefin, des questions relatives au taux d'impôts ont été posées ; voici quelques éléments de réponse : Le taux d'impôts communal sur le revenu proposé est de **60 points** ; il garanti un budget équilibré, donne une base financière solide et n'est pas adapté pour des raisons tactiques. Un taux de 55 points n'est pas réaliste, car il augmenterait la facture de péréquation de 400'000.-, diminuerait la rentrée d'impôt de 500'000.- et exigerait donc de rechercher des économies supplémentaires de 900'000.-

Le tableau ci-dessous montre en détail la **variation d'impôt** que provoque la fusion pour un contribuable payant actuellement un total de 1'000.- , 5'000.- , 10'000.- , 15'000.- ou 20'000.- d'impôt (cantonal + communal).

Communes	Taux d'impôt								Variation selon impôt actuel				
	Actuel (2009)	Avec fusion	Cantonal	Total actuel	Total avec fusion	Différence	Variation en %	1000.-	5000.-	10000.-	15000.-	20000.-	
Bellerive	65	60	151.5	216.5	211.5	-5	-2.3 %	-23.-	-115.-	-231.-	-346.-	-462.-	
Chabrey	80	60	151.5	231.5	211.5	-20	-8.6 %	-86.-	-432.-	-864.-	-1'296.-	-1'728.-	
Constantine	75	60	151.5	226.5	211.5	-15	-6.6 %	-66.-	-331.-	-662.-	-993.-	-1'325.-	
Cudrefin	55	60	151.5	206.5	211.5	+5	+2.4 %	+24.-	+121.-	+242.-	+363.-	+484.-	
Montmagny	70	60	151.5	221.5	211.5	-10	-4.5 %	-45.-	-226.-	-451.-	-677.-	-903.-	
Mur	70	60	151.5	221.5	211.5	-10	-4.5 %	-45.-	-226.-	-451.-	-677.-	-903.-	
Vallamand	61	60	151.5	212.5	211.5	-1	-0.5 %	-5.-	-24.-	-47.-	-71.-	-94.-	
Villars-le-Grand	73	60	151.5	224.5	211.5	-13	-5.8 %	-58.-	-290.-	-579.-	-869.-	-1'158.-	

Ces variations sont linéaires et proportionnelles ; elles ne sont pas influencées par le barème cantonal d'imposition, qui lui augmente fortement pour les revenus imposables de 10'000.- à 60'000.- Fr. (voir tableau ci-contre).

Rappel :

L'impôt cantonal représente à lui seul plus de 70% du total d'impôts payés par les contribuables, alors que l'impôt communal représente moins de 30%.

